



Piquecos, le 28 novembre 2024

Madame le Maire de Piquecos

Aux administrés détenteurs de volailles

Objet : Protection contre la grippe aviaire dans les basses cours

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que par arrêté préfectoral en date du 26/11/2024, le département du Tarn-et-Garonne a été notifié au niveau de risque élevé et renforcement des mesures de biosécurité concernant le virus « influenza aviaire hautement pathogène ».

Il vous est donc demandé de tenir en milieu clos toutes volailles en votre possession ainsi que leur alimentation et abreuvement.

Il vous appartient d'être vigilant et de signaler dans les plus brefs délais tous comportements suspects dans votre basse-cour.

De plus, vous devez **IMPÉRATIVEMENT déclarer à nouveau** le nombre détenu de volailles, soit par retour en mairie du coupon réponse ci-joint, soit sur le site internet notifié en bas à gauche du coupon et en informant la mairie à l'adresse mail suivante : **mairie@piquecos.fr**.

Concernant les marchés, vous pouvez bénéficier d'une dérogation pour vendre vos volailles, il faut en faire la demande via le formulaire ci-joint « demande de dérogation à l'interdiction de marchés de volailles vivantes ».

Comptant sur votre participation,

Je vous prie, d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,
Christèle GARCIA

